RUBRIQUE AUX AINÉS #38

COMITÉ MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)

- La 1ère partie de cette Rubrique vous décrit les "soins palliatifs", les personnes concernées, les objectifs des soins, et surtout les lieux de dispensation des soins palliatifs pour les personnes de notre territoire.
- La prochaine Rubrique, la 2e Partie, vous entretiendra de la Loi C- 2 : Les soins de fin de vie (en vigueur depuis décembre 2015)

MEMBRES : Michèle Guindon, Aline Germain, Yvan Hamelin, Claudette Béland, Richard Lavallée, Marie Voyer, Yvon Bourassa, conseiller municipal, Stéphanie Ricard, municipalité.

Les Rubrique sont aussi disponible sur le site web de la municipalité au www.lac-aux-sables.qc.ca, dans l'onglet loisirs-culture-et-vie-associative/municipalite-amie-des-aines-mada

SOINS PALLIATIFS : 1ÈRE PARTIE.

PERSONNES VISÉES ?
Les soins palliatifs sont destinés aux personnes de tous les âges atteintes d'une maladie grave et incurable pouvant compromettre leur vie, à plus ou moins brève échéance ; ils ne se limitent pas uniquement aux personnes atteintes du cancer.
Les soins palliatifs visent également les proches de la personne, surtout en matière de soutien, d'accompagnement psychosocial et de répit, dans toutes les phases de la maladie et du deuil.

QUAND SONT INDIQUÉS LES SOINS PALLIATIFS ?
Le médecin est celui qui peut établir, à partir de son expertise clinique et celle des autres membres de l'équipe soignante, le moment où les soins palliatifs sont indiqués. L'ensemble des besoins de la personne sont alors pris en compte, en plus de l'estimation de l'évolution probable de sa maladie jusqu'au décès.

POURQUOI RECOURIR AUX SOINS PALLIATIFS ?
Les soins palliatifs habituels permettent de soulager la souffrance et la douleur de la personne en fin de vie. Si impossible de soulager la douleur, il y a lieu de requérir à la Loi C-2 concernant « les soins de fin de vie » en vigueur le 15 décembre 2015. (Cf. 2 e partie : Rubrique : Loi sur Les soins de fin de vie.)

QUELS SONT LES OBJECTIFS DES SOINS PALLIATIFS ?
1) Assurer la continuité des soins afin que la personne puisse vivre cette étape avec le soutien approprié, dans le milieu de vie le plus adéquat à sa condition, en tenant compte de ses besoins et de ses désirs.
2) Accompagner la personne et ses proches dans leur cheminement
3) Soulager les multiples dimensions de la douleur
4) Rendre accessibles les services appropriés aux personnes nécessitant des soins palliatifs.

DANS QUELS LIEUX DISPENSE-T-ON DES SOINS PALLIATIFS ?
Les services sont offerts par des professionnels de la santé, suite à une évaluation, dans les lieux suivants :

1) Centre Hospitalier (Hôpital du Centre de la Mauricie, Shawinigan-Sud)
2) Centre d'Hébergement et de Soins de longue durée (CHSLD Ste-Thècle, St-Tite, St-Narcisse, Ste-Anne de la Pérade)
3) Le Soutien à domicile (CLSC St-Tite)
4) Maison de soins palliatifs (Maison des Trois Colombes, Shawinigan-Sud)

DIFFÉRENTS PARTENAIRES PEUVENT SE GREFFER À CES SOINS :
Groupe de Médecine Familiale (GMF), pharmacie, organismes communautaires, Cellule Albatros.

SOINS PALLIATIFS À L'HÔPITAL :
Le CHCM possède 4 lits en soins palliatifs pour les résidents du territoire. Les patients qui ont y accès peuvent provenir de l'hôpital ou du domicile, s'ils ont été évalués et référés par un médecin à domicile.

SOINS PALLIATIFS À DOMICILE :
Ce sont les professionnels en soins palliatifs de l'Équipe du Soutien à domicile qui procèdent à l'évaluation des besoins, à la mise en place des services et aux références appropriées. La personne peut bénéficier d'une gamme de services à domicile (médecin, infirmière, travailleur social, préposé, ergothérapeute, etc.) selon la condition physique et l'évolution de la maladie. S'ajoutent des équipements adaptés (fauteuil, lit amovible, marchette, banc de bain, etc.)

NB. C'est le Soutien à domicile qui fait l'évaluation pour les soins palliatifs à domicile et en CHSLD.

SOINS PALLIATIFS EN CHSLD :
Chaque CHSLD du territoire Vallée-de-la-Batiscan (Ste-Thècle, St-Tite, St-Narcisse, Ste-Anne) réserve un lit en soins palliatifs pour la clientèle de son territoire (clientèle externe à l'hébergement). La durée maximale est de 30 jours et les frais payés de $15.00/ jour par la personne sont reliés à la chambre, aux repas et à l'entretien seulement. Il n'y a aucuns frais pour les services de santé.

L'accès à ce lit dans Mékinac se fait par l'intervenant pivot (s'il reçoit du soutien à domicile) ou par le Guichet d'accès unique du CLSC.

Soins palliatifs à la Maison des Trois Colombes : Cette ressource pourra recevoir des personnes en phase terminale du territoire Mékinac, car la MRC Mékinac paie une quote-part. La famille et les proches seront parties prenantes dans cette résidence (salon, cuisinette). Des spécialistes (médecins, infirmières) accompagneront les personnes en phase terminale, mais aussi une équipe permanente de cinq personnes soutenue par des bénévoles d'Albatros Centre Mauricie. La durée de séjour peut être d'une semaine à un mois. Il ne devrait y avoir aucuns frais à payer pour la durée du séjour (actuellement en implantation) et l'ouverture est prévue pour janvier 2018.

POUR PLUS D'INFORMATION :
CIUSSSMCQ (Centre Intégré Universitaire en Santé et Services Sociaux de la Mauricie et du Centre du Québec)
1991 Boul du Carmel, Trois-Rivières
Web : ciussssmcq.ca / Téléphone : 819-697-333

Hôpital du Centre de la Mauricie,
Shawinigan-Sud : 819-536-7500

CHSLD Ste-Thècle : 418-289-2114

CLSC Vallée-de-la-Batiscan :
Service de Soutien à domicile, St-Tite : 418-365-7555
(Guichet d'accès unique du CLSC)

Maison des Trois Colombes, Shawinigan-Sud :
Téléphone à confirmer dès l'ouverture en janvier 2018.

Nous vous invitons à découper cette page et à la conserver